
CHAPITRE II : EXPOSE DU DIAGNOSTIC

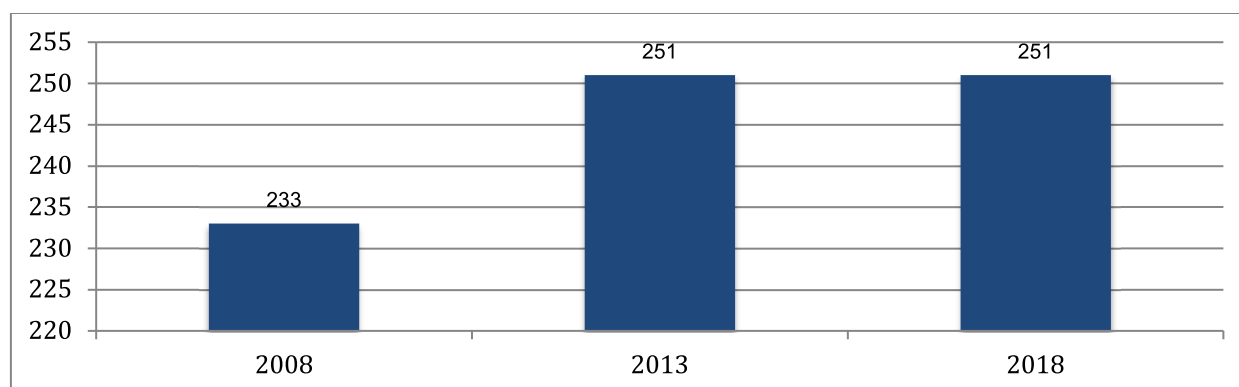
LA DEMOGRAPHIE

1 Une croissance démographique depuis 2008

Illustration 1 : Chiffres clés de l'évolution de la population ; INSEE, 2010-2015 ; UrbaDoc 2021

	Population en 2015	Densité	Variation annuelle de la population entre 2010 et 2015	Variation annuelle de la population due au solde naturel	Variation annuelle de la population due au solde migratoire	0 à 19 ans	20 à 64 ans	65 et plus	Indice de jeunesse	Taille des ménages
France	64300821	118,20	0,50	0,40	0,10	15601243	36626486	12073092	1,29	2,20
Département du Gers	190932	30,50	0,30	-0,30	0,60	39275	102076	49580	0,79	2,10
Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	38732	64,30	0,40	-0,10	0,60	8380	21351	9001	0,93	2,00

Illustration 2 : Chiffres clés de l'évolution de la population en 2018 ; INSEE ; UrbaDoc 2021



Commune rurale du département du Gers, Crastes a connu une évolution démographique importante depuis 2008, voire même depuis les années 1990, à l'heure où la périurbanisation est en expansion.

En 2018, la comptait 251 habitants. La population communale est en stagnation par rapport au recensement de 2013.

La croissance démographique sur la période 2008 à 2013 est positif ; le solde migratoire est à l'origine de l'augmentation de la population.

La variation annuelle de la population sur la période de 2013 à 2018 est nul (0,0), un solde naturel positif de 0,3% qui ne compense pas le déficit du solde migratoire.

Cette croissance est nettement inférieure aux dynamiques départementales (0,3%) et la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (0,4%).

La commune appartient au bassin de vie de Mauvezin qui compte 23 communes du département du Gers et une commune du département du Tarn et Garonne (Maubec).

Les données fournies par la communauté de communes du Grand Auch fait état de 277 habitants en 2020, soit une augmentation de 26 habitants (+10,3%).

2 Une démographie inégalement répartie au niveau départemental

Le diagnostic réalisé dans le cadre du SCoT montre le territoire du SCoT de Gascogne connaît, depuis plus d'une trentaine d'années, un redressement démographique.

Le regain de population reste modéré et ne profite pas à l'ensemble des communes.

La partie Sud-Est du territoire, portée par l'influence de Toulouse, bénéficie d'une forte attractivité. A l'inverse, certains secteurs cumulent les effets du vieillissement de population et de l'éloignement des centres urbains dynamiques qui se traduisent par une diminution continue du nombre d'habitants.

D'autres, enfin, voient leur population stagner ou légèrement augmenter.

A l'échelle du territoire, les années 1960-1970 sont marquées par la poursuite du déclin de population entamé depuis le début du siècle.

Les grandes communes du territoire, telles Auch, Condom, Fleurance, Eauze, gagnent malgré tout des habitants.

Sur la fin des années 1970, la population se stabilise. C'est à cette période qu'une couronne périurbaine se forme autour de la ville d'Auch.

Certains pôles ruraux commencent à perdre des habitants au profit de leur périphérie.

A partir du début des années 1980, le territoire connaît une reprise démographique en lien avec l'attractivité de la métropole toulousaine, le long de la RN124 notamment.

Cette dynamique s'intensifie légèrement à partir des années 1990 et se généralise à l'Est. Malgré une augmentation continue de population depuis 1982, le rythme de croissance ralentit progressivement à partir de 2006 traduisant une tendance au fléchissement sur la période récente.

Depuis 2009, le territoire a « gagné » 4 600 habitants, soit un rythme moyen de 920 habitants supplémentaires par an (contre 1 250 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2013 et même 1730 de plus entre 2006 et 2011).

En terme de dynamiques démographiques, le diagnostic du SCoT relève plusieurs enjeux :

Accompagnement du vieillissement de la population :

- Pour maintenir à domicile les personnes âgées, adapter l'offre de services et d'équipements, faciliter l'accessibilité des centres-bourgs, diversifier les offres de mobilité ;

Renforcement de l'attractivité résidentielle, notamment vis à vis des jeunes actifs et des familles :

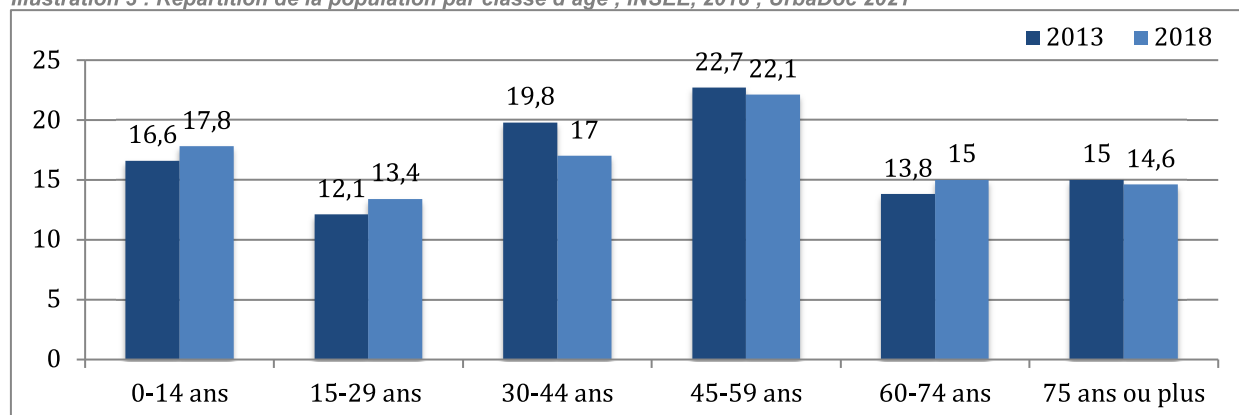
- Pour poursuivre la reprise démographique et renouveler la population, limiter le vieillissement et la diminution de la taille moyenne des ménages, permettre le maintien des équipements et services sur le territoire ;

Promotion d'un équilibre démographique du territoire à travers :

- La maîtrise du développement démographique sur la partie Sud-Est ;
- L'accueil de nouveaux ménages et le renouvellement de la population sur le reste du territoire, notamment sur les pôles en déprise

3 La répartition de la population communale par tranche d'âge

Illustration 3 : Répartition de la population par classe d'âge ; INSEE, 2018 ; UrbaDoc 2021



En 2015, la France comptait plus de 64 millions d'habitants.

Au 1er janvier 2016, la France compte 66,6 millions d'habitants.

En ce qui concerne le département du Gers, il comptait plus de 190 000 habitants en 2015, et 191 283 habitants en 2018.

La communauté d'agglomération du Grand Auch, quant à elle, comptait plus de 38 000 habitants en 2015, et 38 936 habitants en 2018.

En ce qui la commune de Crastes, les habitants âgés d'au moins 60 ans représentent 29,6 % de la population, soit une baisse de 1,7 point en dix ans.

La population âgée de moins de 30 représente 31,2% en 2018, contre 25,3% en 2008, soit une baisse de 5,9 points.

En ce qui concerne les autres catégories de populations, elles représentent en 2018 :

- Les 30 à 44 ans : 17% de la population totale contre 23 % en 2008 ;
- Les 45 à 59 ans : 22 % de la population totale contre 20,4% en 2008.

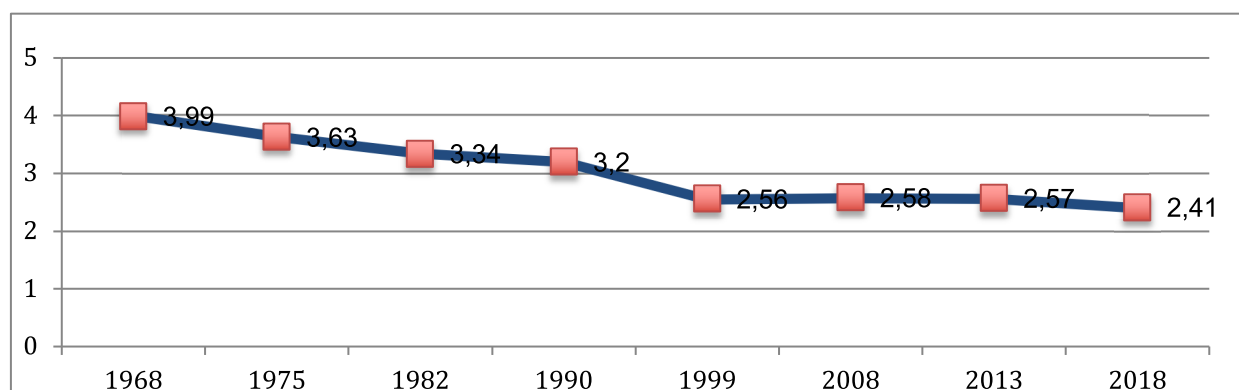
La catégorie de population la plus représentée sur la commune constitue la tranche d'âge de 45 à 59 ans.

Avec l'allongement de la durée de vie et l'avancée en âge des générations du baby-boom, le vieillissement de la population communale se poursuit.

La révision de la carte est l'occasion pour la commune d'ouvrir de nouveaux terrains pour accueillir de jeunes pouvant permettre demain de participer au renouvellement naturel de la population et d'inverser la tendance au vieillissement.

4 Une diminution de la taille des ménages

Illustration 4 : Evolution de la taille des ménages en historique depuis 1968 ; INSEE, 2018 ; UrbaDoc 2021



Un ménage, dans la statistique française, est une unité de logement indépendante.

A population identique, moins on a de personnes par logement, plus il faut de logements.

La taille des ménages diminue de façon globale sur l'ensemble du territoire national. L'indicateur a fortement baissé, de 3,95 à 2,35 personnes par ménage depuis 1968.

De nombreux facteurs interviennent.

Vers la cinquantaine des parents, les enfants quittent le domicile : les ménages âgés sont de taille réduite et leur part dans la population s'accroît avec l'allongement de la vie.

Une fois qu'ils ont quitté le domicile familial, les jeunes attendent plus longtemps pour former un couple.

Les couples font moins d'enfants (la taille moyenne des familles diminue) et se défont plus souvent qu'autrefois.

Cette tendance se retrouve également sur la commune de Crastes puisque la taille des ménages est passée de 3,99 en 1968 à 2,41 en 2018, soit une baisse de 1,5 points.

L'analyse sur la démographie montre que la commune devra se munir des moyens nécessaires pour être en capacité d'accueillir les nouvelles populations, tout en conservant une qualité paysagère nécessaire au maintien du cadre de vie qu'elle offre.

En ce sens, la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, tributaires d'un équilibre entre le développement démographique et l'héritage rural constitue un des enjeux majeur.

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT⁵

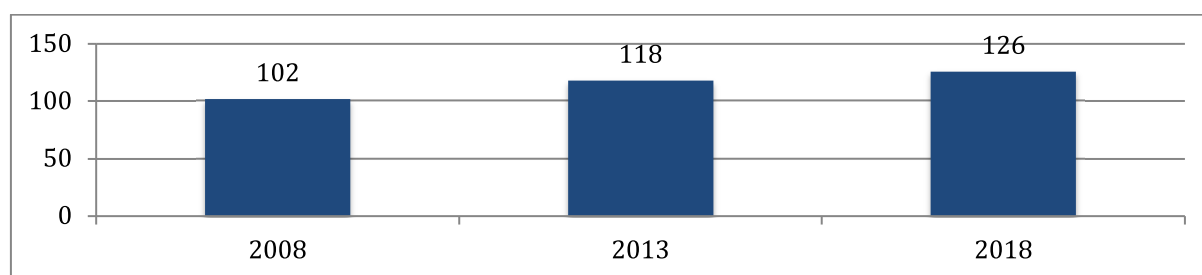
1 Un parc de logements en progression

Illustration 5 : Chiffres clés sur le logement et les occupants ; INSEE 2017 ; UrbaDoc 2021

	RP 2010	RP 2015	Variation annuelle du nombre de résidences principales 2010-2015	Part de résidences principales	Part de résidences secondaires	Part de logements vacants	Part de propriétaires	Part de logements individuels	T1 (%)	T2 (%)	T3 (%)
France	27106997	28280036	4,33	82,4	9,6	7,9	57,7	55,7	5,7	12,7	21,1
Département du Gers	83549	86924	4,04	80	9,4	10,6	68,8	81,4	2	6,2	15
Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	17811	18544	4,12	85,6	3,7	10,8	57,4	63,6	5,2	9,7	17,4

Les parts de T1, T2 et T3 concernent uniquement les résidences principales

Illustration 6 : Évolution du parc de logements ; INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021



La population communale a augmenté entre 2008-2018, la population a augmenté de 18 habitants supplémentaires induisant nécessairement des besoins en nouveaux logements. Durant la même période le nombre de logements a augmenté de 24 unités, soit une progression de 23,5%

La variation du nombre de résidences principales, entre 2013-2018, est de 6,12%.

Ce phénomène est différent sur les autres territoires.

La variation de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne est seulement de 4,12%.

Cette dynamique positive pour la commune est portée par la proximité de Auch (pôle d'emploi).

Aujourd'hui, on assiste à un fort intérêt du monde rural pour pouvoir bénéficier d'un cadre de vie et des paysages relativement agréables.

Ainsi, en 2018, selon l'INSEE, la commune compte 126 logements répartis pour :

- 104 résidences principales représentant 82,4 du parc de logements ;
- 8 résidences secondaires et logements occasionnels, soit 6,4% du parc de logements ;
- 14 logements vacants, soit 11, 2 % du parc de logements. Cependant, après un recensement effectué par le conseil municipal, la commune ne dispose que de trois logements vacants situés sur les parcelles B0182, B0173 et B0174.

Le parc de logement est ancien, puisque 64% des résidences principales datent d'avant 1949, et dont 12% appartiennent aux catégories fiscales 7 et 8 correspondant à des biens de qualité « médiocre » pour la catégorie 7 et « particulièrement défectueuse et d'aspect délabré » pour la catégorie 8.

A ce titre il est important d'indiquer que depuis octobre 2019, la commune est couverte par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la Communauté de Communes du grand Auch Cœur de Gascogne, en faveur de l'amélioration globale du parc de logements privés. La commune de Crastes a bénéficié de ce dispositif. En effet 2 logements ont été subventionnés dans le cadre de ce dispositif.

⁵ La notion d'équilibre, introduite par le code de l'urbanisme renvoie à la répartition quantitative et qualitative des logements sur le territoire

2 L'habitat individuel et l'accès à la propriété, deux moteurs de développement

Illustration 7 : Catégorie et types de logements ; INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021

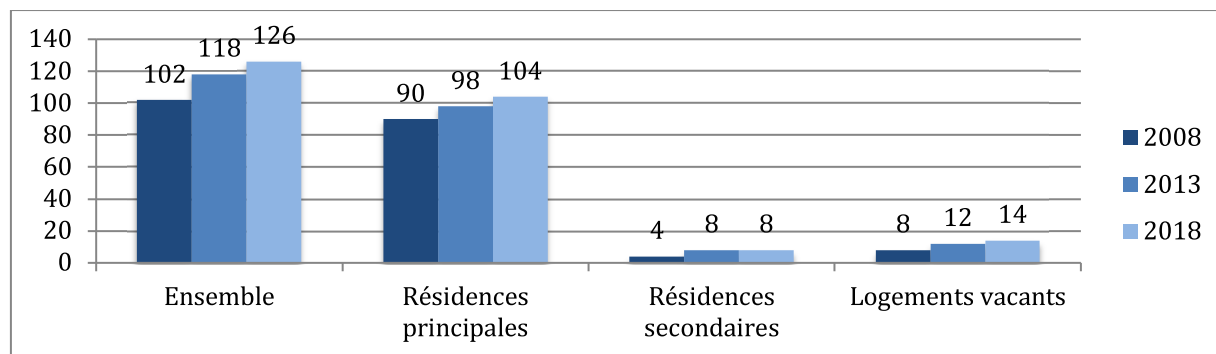


Illustration 8 : Statut d'occupation Insee 2018 ; UrbaDoc 2021

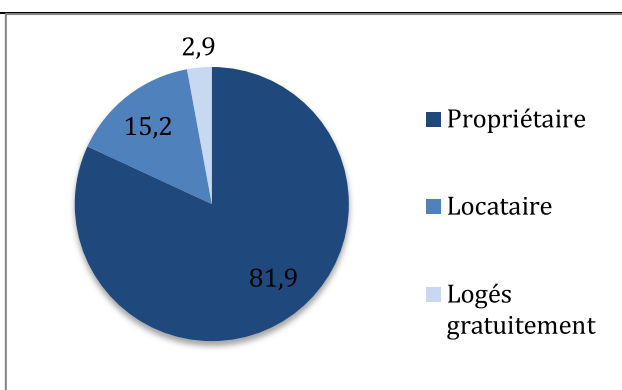
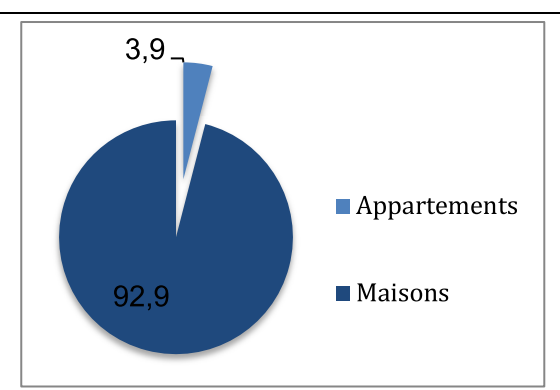


Illustration 9 : Catégorie des logements ; Insee 2018, Urbadoc 2021



Le parc immobilier de la commune a connu un développement croissant, en conjuguant le cadre de vie proposé et sa proximité de Auch. De fait, Crastes permet aux nouveaux accédants de devenir propriétaires de maisons individuelles.

Ainsi, la part de logements individuels type maison est importante sur la commune. Elle correspond à 92,9% des logements, contre 3,9% d'appartements. De plus, la part des propriétaires sur l'ensemble de la commune s'élève à 81,9%. Par ailleurs, on ne recense aucun logement de type T1 et T2 (0%).

On trouve ainsi sur la commune de grands logements puisque la commune compte :

- 5,7% de logements de type T3 ;
- 37,1 de logements de type T4 ;
- et 57,1 de logements de type T5 ou plus.

Cette tendance est identique au bassin de vie d'Auch et similaire à la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne qui possèdent principalement des logements T4 et plus.

Ce parc de grands logements est en capacité d'accueillir des familles avec enfants, et répond à une partie de la population. Cependant, 65% des ménages sont composés de une ou deux personnes, et le parc de logement ne recense aucun logement de type T1 et T2.

L'offre de logement proposée par la commune est donc peu diversifiée. Toutefois, il faut souligner la présence de logements locatifs. La commune comptabilise 7 logements locatifs sociaux gérés par l'Office Public de l'Habitat du Gers (3 logements T3 et 4 logements T4).

Globalement, l'accession à la propriété et à un logement individuel semble être des arguments de ventes privilégiés pour le territoire. En effet, cette typologie de l'habitat observée est spécifique aux communes rurales. La possibilité de faire construire de grands logements sur un modèle pavillonnaire est un moteur de développement.

ECONOMIE

1 Situation Générale

Illustration 10 : Chiffres clés sur l'emploi et évolution ; INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021

	2013	2018
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	109	107
Indicateur de concentration d'emploi	32,6	37,5
Taux d'activité par les 15 ans ou plus en %	53,9	58,2

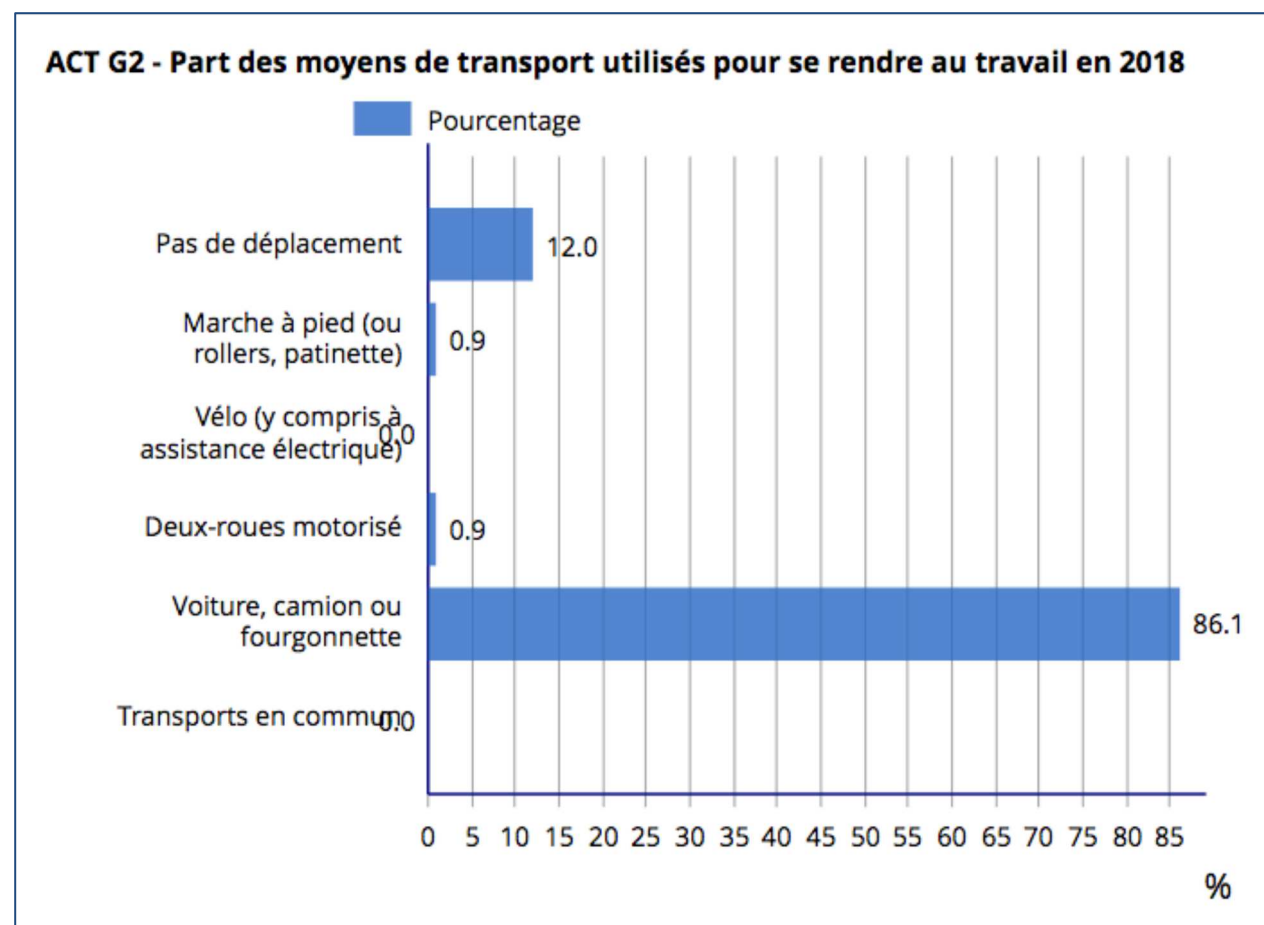
Illustration 11 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone, INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021

	2013	2018
Ensemble	109	107
Travaillent		
Dans la commune de résidence	30	28
Dans une autre commune autre que la commune de résidence	78	79

Illustration 12 : Chiffres clés du chômage des 15-64 ans entre 2012 et 2017, INSEE 1999-2014 ; UrbaDoc 2021

	2013	2018
Nombre de chômeurs	4	12
Taux de chômage en %	3,6	10,2
Taux de chômage des hommes en %	3,6	13,1
Taux de chômage des femmes en %	3,7	7,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,0	33,3

Illustration 13 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018, INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021



	Nombre d'établissements actifs	Industrie manufacturées, industrie extractives et autres	Construction	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	Informatique et communication	Activités financières et d'assurance	Activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Autres activités de services
Nombre	9	1	3	3	0	0	4	3	0	0
%	100	22,2	22,2	0,0	11,1	0,0	22,2	22,2	0,0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture

L'économie est une activité humaine qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services.

Comme pour le développement démographique ou celui de l'habitat, l'essor économique repose surtout sur une politique de moyens, qui ne peut être isolée des politiques d'aménagement ou de développement des infrastructures, qui doivent concourir à créer les conditions favorables à cet essor.

C'est en ce sens que la thématique économique est centrale dans la mise en œuvre du document d'urbanisme.

D'une part, elle guide pour partie le développement démographique et celui de l'habitat. D'autre part, elle est elle-même la conséquence de politiques globales d'aménagement.

Entre 2013 et 2018, le nombre d'actifs ayant un emploi a baissé de 2 personnes alors que Crastes voyait sa population augmenter durant la même période.

Les actifs bénéficient de 107 emplois offerts sur la commune de Crastes dont 28 sont occupés par les habitants de la commune.

Les emplois offerts sur la commune ont diminué de 2 unités entre 2013-2018.

Les emplois de la commune sont polarisés par Auch et les pôles économiques du grand territoire (Toulouse).

La route nationale N124 facilite les mobilités pendulaires même si cet axe ne traverse pas le territoire communal. Il faut compter 1h00 pour rejoindre la métropole de Toulouse

Ainsi, les travailleurs peuvent vivre et combiner leur activité professionnelle avec le cadre de vie agréable.

Cet indicateur permet de mettre en avant l'attractivité des territoires auprès des actifs qui sont attirés par le cadre de vie rural, la disponibilité foncière mais aussi la possibilité d'accéder facilement à l'emploi.

L'indicateur de concentration d'emploi est de 37,5% en 2018. De ce fait, la commune présente un profil résidentiel avec un indicateur de concentration d'emplois inférieur à ceux du département (113,25%).

Le taux de chômage de la commune est de 10% en 2018. La part des hommes est de 13% contre 7% pour les femmes.

2 Le secteur d'activités de la commune

La structure économique de la commune est largement dominée par plusieurs secteurs d'activités en 2018 :

- l'industrie manufacturières, et l'industrie extractives et autres ;
- la construction ;
- les activités immobilières ;
- les activités spécialisées, scientifiques et activités de services administratifs et de soutien.

Ces données ne prennent pas en compte les activités marchandes et l'agriculture. L'agriculture constitue encore aujourd'hui un moteur économique important sur le territoire.

En effet, à l'échelle du SCOT, avec près de 7800 emplois, soit 11,9 % des emplois du territoire en 2014, l'agriculture représente le 3^{ème} pourvoyeur d'emplois après le commerce/transports/services et l'administration/enseignement/action sociale.

Il s'agit là d'une spécificité territoriale dans la mesure où la proportion d'emplois agricoles sur le SCoT de Gascogne est trois fois supérieure à celle de la région Occitanie et près de cinq fois supérieure à celle de la France métropolitaine.

3 La voiture principal moyen de déplacement sur la commune

En cinquante ans, la distance moyenne parcourue chaque jour par chaque français a été multipliée par 6, passant de 5 kilomètres en 1950 à 30 km en 1995.

La part des déplacements dans le budget des ménages a augmenté de 50% en quarante ans.

En moyenne, chaque ménage consacre annuellement 4 400 euros à l'automobile, dont 68% sont absorbés par l'utilisation du véhicule (carburant et entretien).

Les déplacements correspondent à la principale source de consommation énergétique en France :

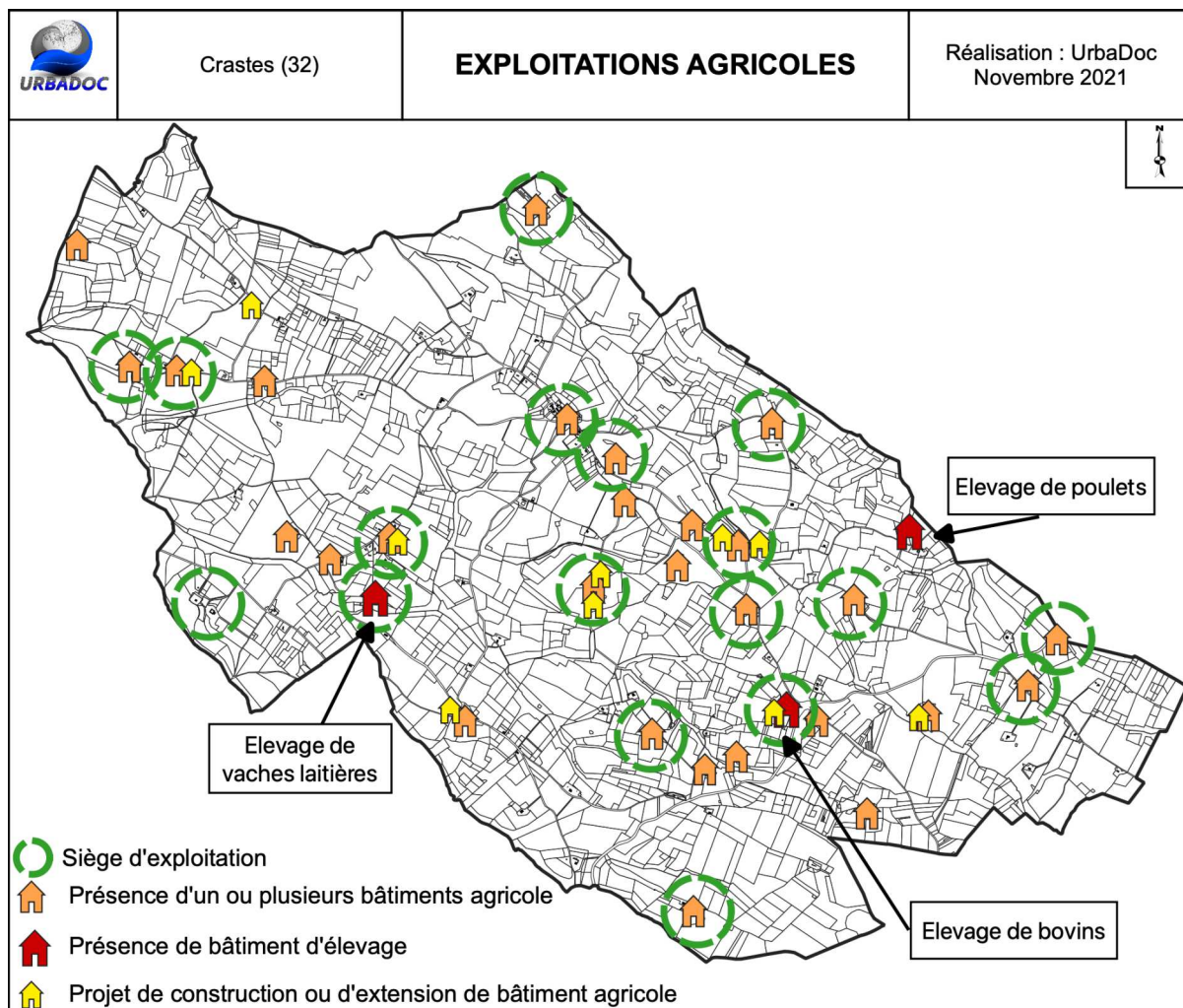
- Les transports représentent près d'un tiers de la consommation totale d'énergie et plus de la moitié provient du pétrole ;
- Le transport individuel de voyageurs consomme 3,7 fois plus d'énergie que le transport collectif ;
- Le rail 2,5 fois moins que le bus et 5,4 fois moins que la voiture particulière.

La voiture reste largement le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail et pour se déplacer, 86,1% sur la commune.

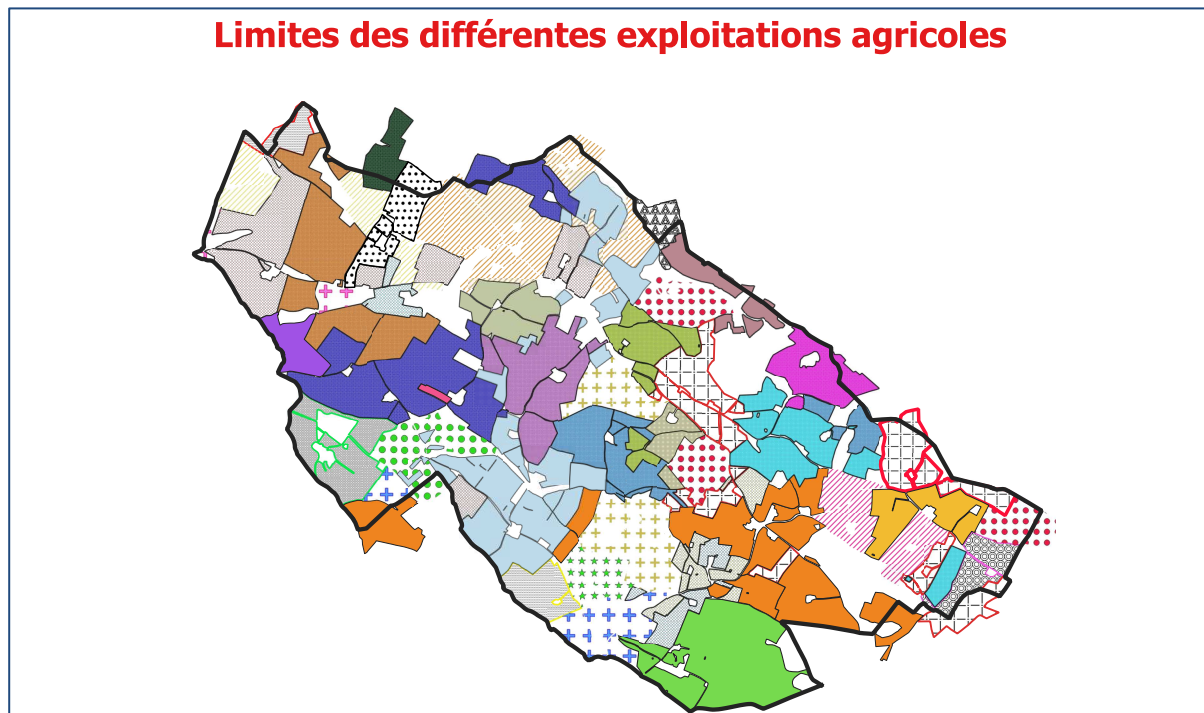
Ce nombre important pose ainsi la problématique du covoiturage qui tend de plus en plus à se faire une place dans le quotidien de certaines communes rurales.

Ces dernières années, on note au niveau national la volonté des pouvoirs publics de développer la pratique du vélo-mécanique ou électrique, ou encore l'essor de la trottinette électrique.

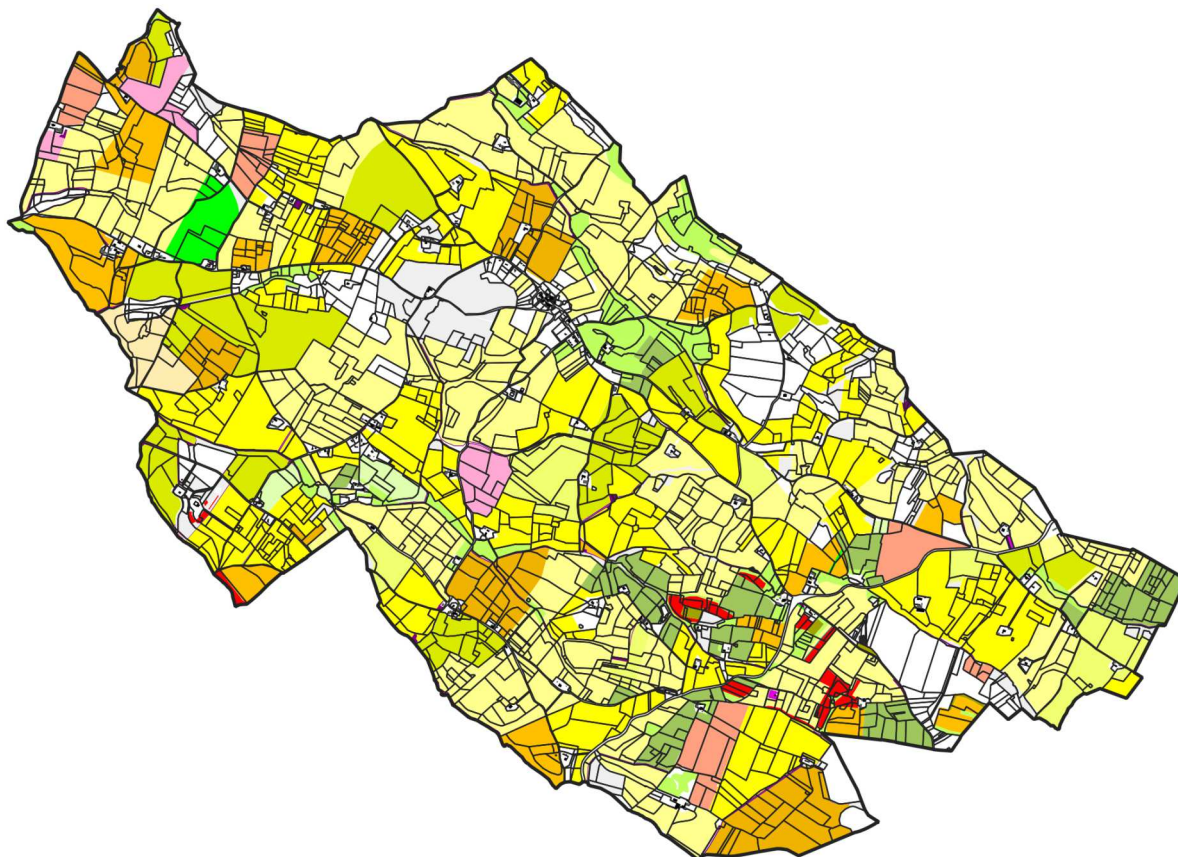
ECONOMIE AGRICOLE



Carte 4 : Localisation des exploitations agricoles ; UrbaDoc 2021



Carte 5 : Limites des différentes exploitations agricoles ; DDT 32, UrbaDoc 2021



Légende

 Blé tendre	 Protéagineux	 Vergers
 Maïs grain et ensilage	 Gel	 Vignes
 Orge	 Légumineuses à grains	 Oliviers
 Autres céréales	 Fourrage	 Autrs cultures industrielles
 Colza	 Estives et landes	 Légumes ou fleurs
 Tournesol	 Prairies permanentes	 Divers
 Autres oléagineux	 Prairies temporaires	

Carte 6 : Registre parcellaire graphique 2019 ; RPG 2019, UrbaDoc 2021

1 L'agriculture, moteur économique et identitaire du territoire

L'analyse issue de ce diagnostic agricole a permis de réunir les exploitants agricoles le 8 octobre 2021 afin d'identifier les grandes typologies d'activités agricoles du territoire, mais également les surfaces irrigables, celles recevant de l'épandage et celles concernées par les labels.

De plus, les besoins et projets des professionnels ont pu être recensés.

Collecter ces données et les prendre en compte sont nécessaires pour pouvoir maintenir l'activité agricole sur le territoire.

Ce travail a été complété par le Recensement Graphique Parcellaire et les données issues du Porter A Connaissance de l'Etat de la DDT 32.

Les données issues du PAC montrent que le territoire est structuré par l'activité agricole qui détient 38 exploitants intervenant sur Crastes et 27 exploitations ayant leur siège au sein de la commune.

Sur les 1 925 ha du territoire communal, 1 397 ha sont exploités sur la commune par les exploitants ayant leur siège sur la commune, soit 72,5% de la surface du territoire.

La part la plus importante est accordée à la culture céréalière.

Les lacs collinaires se trouvant sur la commune permettent aux exploitants d'irriguer leurs parcelles. La surface irriguée en 2009 s'élève à 54,5 ha.

L'évolution de l'activité agricole sur le territoire se présente donc comme suit :

Illustration 15 : Éléments relatifs à la prise en compte de l'agriculture ; déclarations 2014, PAC de l'Etat

	2014
Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune	27
Nombre d'exploitants intervenant sur la commune	38
Surface exploitée sur la commune par les exploitants ayant leur siège sur la commune	1 397 ha
Surface en herbe de la commune	48 ha
Surface irriguée en 2009	54,5 ha

Illustration 16 : Historique de la SAU ; déclarations 2014, PAC de l'Etat

2010	2011	2012	2013	2014
1 679 ha	1 685 ha	1 680 ha	1 677 ha	1 682 ha

2 Objectifs pour un maintien de l'activité agricole

Pour assurer la pérennité de l'agriculture, la carte communale doit :

- Éviter de prélever des superficies trop importantes sur les secteurs de production à plus forte valeur ajoutée ;
- Tenir compte des zones d'épandage lorsqu'elles existent ;
- Préserver les terres irriguées ;
- S'éloigner des secteurs disposant d'élevages.

Le diagnostic agricole réalisé sur la commune couplé aux données du PAC ont permis de localiser les zones où les possibilités d'urbanisation ont le moins d'impact sur l'activité agricole.

EQUIPEMENTS, SERVICES ET RESEAUX

1 Les équipements structurants

A Crastes, il a été relevé en termes d'équipements, la Mairie et sa salle des fêtes, une église et deux cimetières.

Ces structures correspondent aux principaux équipements que l'on retrouve dans les villages ruraux.

Concernant les équipements de santé et de sécurité, les habitants de la commune sont dépendants du pôle voisin qu'est Auch et Toulouse.

Aucune école n'est recensée sur la commune. Le groupe scolaire a été fermé en 2017.

52 enfants de la commune sont scolarisés de la maternelle au lycée.

2 Présence de commerces et activités

La commune de Crastes dispose d'un certain nombre d'entreprises :

- Le Vert Lombric, entretien d'espaces verts ;
- FB construction, entreprise général de bâtiment ;
- Une école de musique ;
- AC photographie ;
- SARL DBS, travaux agricoles et pelle ;
- Gers immobilier ;
- Société de chasse ;
- Mécanicien agricole ;
- Média Crastes ;
- Mathieu le menuisier ;
- Côté particulier, agence immobilière ;
- Elevage de chevaux Gascogne ;
- Musée du jouet.

La commune dispose de quelques gîtes :

- En Damé : Gîte du Gers ;
- Le Petit Moulin du Burrat ;
- La tricherie.

Les habitants doivent se tourner vers Auch voire Toulouse pour avoir un choix plus large de services et de commerces.

Cette dynamique, le fait d'avoir recours à l'extérieur, favorise le développement d'une multi-territorialité des usages, une multiplicité des ancrages et sentiments d'appartenance.

3 Les associations ⁶

La commune dispose d'un certain nombre d'associations permettant de renforcer le lien social sur le territoire. On trouve ainsi :

- Pétanque Amicale de Crastes ;
- Amicale Laïque de Crastes ;
- Société de chasse.

4 Bilan : des pôles de services à proximité

La commune dispose d'un niveau d'équipement caractéristique des petites communes rurales. Très peu de services et commerces ont été relevés et identifiés.

De cette façon, la commune est fortement dépendante de Auch pour une partie de la gamme d'équipements de proximité, et de la quasi-totalité des gammes intermédiaire et supérieure⁷.

Dans une moindre mesure, la commune, en utilisant un moyen de transport motorisé (essentiellement la voiture), offre une gamme d'équipements et de services de proximité en mesure de satisfaire certains besoins des habitants.

⁶ Source : données communales.

⁷ Selon la classification du RPE de l'INSEE, BPE 2014

5 Les réseaux

5.1 La défense incendie

A ce jour, la commune possède une seule borne implantée dans le bourg.

A ce jour, le réseau de défense incendie ne semble pas suffisant car plusieurs secteurs habités ne sont pas couverts.

Il appartient aux autorités municipales, aux maires en particulier de prévenir les incendies sur leur commune et de faciliter la lutte contre ce risque.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-2-5° prévoit que le maire, en tant qu'autorité de police, doit « prévenir par des précautions convenables, et faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents (...) tels que les incendies ».

L'article 1424-3 et 4 du même code permet au maire, dans l'exercice de ses pouvoirs de police ou pour exercer des actions de prévention des risques, de mettre en œuvre les moyens relevant des services d'incendie et de secours.

Toute nouvelle zone ouverte à la construction devra être desservie par les dispositifs de défense incendie selon les règles nationales applicables au niveau départementale.

5.2 L'aménagement numérique

A Crastes, 100% des locaux sont couverts par la 4G par au moins un opérateur (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free). Cependant, la 4G n'est pas disponible sur toute la commune.

L'accès à internet est aujourd'hui un enjeu primordial pour attirer de nouvelles populations.

En effet, internet est pleinement entré dans les modes de vie et les difficultés d'accès au réseau peuvent constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants.

Dans une logique d'optimisation des réseaux qui pourrait permettre le développement des télécommunications et du télétravail, les nouvelles zones urbanisables doivent veiller à offrir un accès réseau suffisant.